

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 11/9/43 DOSSIER N°6597	AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE "DITES 23...!"
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE "DITES
23...!"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 17/12/2021 et CD 12/3/25 du*

16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! »,
 VU la délibération de la Commission permanente n°CP2023-02/9/36 du 24/02/2023 accordant les aides individuelles relatives au dispositif du plan santé « Dites...23 ! »
 VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2024-11/9/43 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



de d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stages, ainsi que la bourse d'études, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » :

BENEFICIAIRES	SPECIALITE	AIDE ACCORDEE
E. A. N.	MEDECINE GENERALE (Limoges) 7 ^e année (DES 1A) stage du 02/05/2024 au 31/10/2024	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois) 6 mois 3 000 €
D. C.	MEDECINE GENERALE (Limoges) 7 ^e année (DES 1A) stage du 02/05/2024 au 31/10/2024	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois) 6 mois 3 000 €
Total Aide au stage		6 000,00€

BENEFICIAIRES	SPECIALITES	AIDE ACCORDEE
L. N.	MEDECINE GENERALE (Limoges) 7 ^e année	Bourse d'études de la 7 ^e à la 9 ^e année 600 €/mois pendant 36 mois 21 600 €
Total Bourse d'études		21 600 € dont 1 800 € imputés en 2024

TOTAL DES AIDES	27 600 €
------------------------	-----------------

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides liées aux frais de stages, ainsi que le contrat d'engagement lié à la bourse d'études, dans le cadre du Plan Santé « Dites.. 23 ! » ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65131, Fonction 418 (fonctionnement).

Publié sur www.creuse.fr le 14/11/2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241112-CP2024294-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET